

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 25449 Numéro SIREN : 790 159 495 Nom ou dénomination : ON ENTERTAINMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2022 sous le numéro de dépôt 3010

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 46 Avenue de Breteuil 75007 PARIS 7E

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1		
					31122020		31122019		
					Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 114	AG	16 114			337
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 625	AK		2 625		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	275 000	AU	113 041	161 958		59 890
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	14 244 828	CV		14 244 828		25 274 042
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	74 887	BI		74 887		
TOTAL (II)		BJ	14 613 455	BK	129 155	14 484 299		25 334 270	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens		BN		BO				
	En cours de production de services		BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
	Marchandises		BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 716 285	BY		20 716 285		17 571 140
		Autres créances (3)	BZ	31 278 660	CA		31 278 660		30 633 919
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	1 905	CG		1 905		173 452	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	125 060	CI		125 060		165 579
	TOTAL (III)		CJ	52 121 912	CK		52 121 912		48 544 091
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN	191 792			191 792		43 665
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	66 927 159	1A	129 155	66 798 004		73 922 027
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 326 412)		DA	4 326 412	4 326 412
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	26 016 213	41 016 213
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau		DH	(1 136 682)	(988 204)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 065 384	(148 477)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	32 271 327	44 205 943
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	191 792	43 665
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	191 792	43 665
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 249 424	2 743 393
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 772 349	12 801 266	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 027 579	2 383 757
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 377 261	3 342 574
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	9 119 994	8 260 691
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	33 546 609	29 531 683	
Ecarts de conversion passif* (V)		ED	788 274	140 734	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	66 798 004	73 922 027	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 546 609	29 531 683
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		2 743 393	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT							Néant ☐ *	
			Exercice N				Exercice (N - 1)	
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	FE	FF				
		FG	7 933 849	FH	1 014 061	FI	8 947 910	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 933 849	FK	1 014 061	FL	8 947 910	
	Production stockée*			FM				
	Production immobilisée*			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	3 502			
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 817	1 127		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	8 954 230	10 671 024		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
Variation de stock (marchandises)*				FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 454 620	3 541 800		
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	152 608	131 793		
Salaires et traitements*				FY	3 083 780	3 085 155		
Charges sociales (10)				FZ	988 876	1 309 929		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$		GA	59 696	92 897		
				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
Autres charges (12)			GE	1 014 106	2 154 620			
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	8 753 688	10 316 196			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	94 692	108 715			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	43 665	42 540			
	Différences positives de change		GN	12 279	15 184			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO					
	Total des produits financiers (V)		GP	150 637	166 441			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ	191 792	43 665			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	984 925	655 792			
	Différences négatives de change		GS	24 929	24 479			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT					
	Total des charges financières (VI)		GU	1 201 647	723 938			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
				GV	(1 051 009)	(557 496)		
				GW	(850 467)	(202 669)		

Désignation de l'entreprise SAS ON ENTERTAINMENT

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	19 207	65 068	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	15 000 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	15 019 207	65 068	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	74 142	10 876	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	11 029 214		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	11 103 356	10 876	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	3 915 851	54 191	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	24 124 075	10 902 533	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	21 058 691	11 051 011	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	3 065 384	(148 477)	
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *			HP	70 411	36 655	
		– Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	94 692	108 715	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	926 623	519 703	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 502		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 013 498	2 116 916	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	joindre en annexe) :							
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales					74 142			
Valeurs comptables éléments d'actif cédés sur cession Titres Chap					11 029 214			
Produits sur exercices antérieurs						19 207		
Produits des cessions d'éléments d'actif sur cession Titres Chap						15 000 000		
					Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	16 114	KE		KF	2 625	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	13 301	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	100 272	LC		LD	161 427		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	113 573	LO		LP	161 427	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	25 274 042	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	74 887		
TOTAL IV					LQ	25 274 042	LR		LS	74 887		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	25 403 729	ØH		ØJ	238 939		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4				
				1	2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	18 739	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	13 301	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	261 699	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	275 000	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX	11 029 214	ØY	14 244 828	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	74 887	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	11 029 214	NK	14 319 715	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	11 029 214	ØL	14 613 455	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	15 776	PF	337	PG		PH		16 114				
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	1 016	QE	1 330	QF		QG		2 346				
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	52 666	QM	58 028	QN		QO		110 695				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	53 682	QV	59 358	QW		QX		113 041				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	69 458	ØP	59 696	ØQ		ØR		129 155				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	43 665	4U	191 792	4V	43 665	4W	191 792	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	43 665	TV	191 792	TW	43 665	TX	191 792	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	43 665	UB	191 792	UC	43 665	UD	191 792
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE		UF						
	– financières	UG	191 792	UH	43 665					
	– exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

31/12/2020

Autres provisions réglementées

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	74 887	UV	74 887	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	20 716 285		20 716 285				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	156 301		156 301				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	508 803		508 803				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	25 095 879		25 095 879				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	5 517 676		5 517 676				
	Charges constatées d'avance			VS	125 060		125 060				
	TOTAUX			VT	52 194 893	VU	52 194 893	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 249 424		2 249 424					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 027 579		4 027 579						
Personnel et comptes rattachés		8C	356 400		356 400						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	544 691		544 691						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 254		4 254					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 209 436		3 209 436					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	262 478		262 478					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	13 772 349		13 772 349						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 119 994		9 119 994						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	33 546 609	VZ	33 546 609						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	752 777	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 106 283	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31122020	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	3 065 384
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	191 792	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	265 934			
	Amendes et pénalités		WJ	74 142	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	700 305	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	2 008 740		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	476 494				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	5 340 058		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	50 292		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19 % – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs								WV		
											WH	3 970 786	
											WP		
											WW		
											XB		
											I6		
											WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A déduire des produits nets de participation)								XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		)	XG	332 527		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	4 353 605
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	986 453	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	986 453	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN		XO		

SAS ON ENTERTAINMENT
790159495 IS1

[illegible]

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 969 405
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	986 453
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	1 982 952
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 982 952
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	350 904
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour pertes de change			8X	191 792	8Y 43 665
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
Effort de construction N-1			9K		9L 6 627
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	191 792	YO 50 292
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>															Néant ☐ *											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(988 204)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserve légale - Autres réserves		ZB													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	(148 477)						ZD															
	Prélèvements sur les réserves			0E							ZE															
											ZF															
	TOTAL I			0F	(1 136 682)						ZG	(1 136 682)														
															TOTAL II		ZH	(1 136 682)								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																										
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7		YQ													
	— Engagements de crédit-bail immobilier												YR													
	— Effets portés à l'escompte et non échus												YS													
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance												YT	80 370	324 300											
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8	1 642 108	XQ	1 927 196	1 334 506											
	— Personnel extérieur à l'entreprise												YU	19 072												
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	860 165	1 104 126											
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV													
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES	3 296	ST	567 816	778 866											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	3 454 620	3 541 800											
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE												YW	87 027	81 798										
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	65 581	49 995										
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	152 608	131 793										
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée												YY	1 502 544	1 451 132											
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	489 651	780 227											
DIVERS	— Montant brut des salaires *												0B	3 012 928												
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												0S													
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	7.00 %	0.44 %											
	— Numéro du centre de gestion agréé *										XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1									
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG													
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies												RH													
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%		JK				Plus-values à 0%		JL										
								Plus-values à 19%		JM				Imputations		JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%		JN				Plus-values à 0%		JO										
								Plus-values à 19%		JP				Imputations		JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Titres de Participation	11 029 214			11 029 214
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	15 000 000	3 970 786			3 970 786	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					3 970 786	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENTNéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❸ + ❹ - ❺ - ❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹			
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	35.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 947 910	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	3 502	
TOTAL 1	OX	8 951 412	
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 920	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	2 920	
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	158 099	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 542 844	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 014 106	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 715 049	
IV	Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	6 239 283	
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	6 239 283	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	34.62	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ON ENTERTAINMENT

ADRESSE (voie) 46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL 75007 VILLE PARIS 7E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 948 717
---	----	---	--	----	-----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination MEDIWAN

N° SIREN (si société établie en France) 815286398 % de détention 62.33 Nb de parts ou actions 2 696 653

Adresse : N° 47 Voie av. de Breteuil

Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FRA

Forme juridique SC Dénomination CALME CORP

N° SIREN (si société établie en France) 839365939 % de détention 14.47 Nb de parts ou actions 626 032

Adresse : N° 5 Voie pl. Casadesus

Code Postal 75018 Commune PARIS Pays FRA

Forme juridique SC Dénomination ZAIKA CORP

N° SIREN (si société établie en France) 840111462 % de détention 14.47 Nb de parts ou actions 626 032

Adresse : N° 56 Voie r. Lhomond

Code Postal 75005 Commune PARIS Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ON ENTERTAINMENT

ADRESSE (voie) 46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL 75007 VILLE PARIS 7E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SAS Dénomination ONYX FILMS

N° SIREN (si société établie en France) 409440914 % de détention 100.00

Adresse : N° 46 Voie av. de Breteuil

Code Postal 75007 Commune PARIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination METHOD ANIMATION

N° SIREN (si société établie en France) 417972973 % de détention 80.00

Adresse : N° 46 Voie av. de Breteuil

Code Postal 75007 Commune PARIS Pays FRA

Forme juridique SARL Dénomination ON

N° SIREN (si société établie en France) 508938651 % de détention 100.00

Adresse : N° 46 Voie av. de Breteuil

Code Postal 75007 Commune PARIS Pays FRA

Forme juridique Dénomination ON ANIMATION STUDIOS - MONTREAL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° 1257 Voie r. Guy

Code Postal Commune MONTREAL Pays CAN

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SAS ON ENTERTAINMENT 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 790159495 IS1	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

[illegible]

CA18CHAPAY

[illegible]

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SAS ON ENTERTAINMENT 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 790159495 IS1	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065-SD 2021	
Exercice ouvert le		01012020		et clos le		31122020		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe									Régime Réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:							Adresse du siège social :				
SAS ON ENTERTAINMENT											
SIRET		7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1									
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:				
46 Avenue de Breteuil											
75007 PARIS 7E											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
							SIRET				
B ACTIVITE											
Activités exercées		Production de films pour le cinéma					Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		0		Bénéfice imposable à 28%				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 15 %			
						PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Entreprises nouvelles art. 44 septies				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies				Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
								Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case											
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
G COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID											
Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA											
- du prestataire (ECF):											
- du comptable :MME SCHNEIDER CHRISTINE											
46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E Tél : 01 80 48 04 24											
- du conseil :											
Tél :											
- du CGA ou du viseur conventionné :											
Tél :											
- N° d'agrément :											

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065				N° 2065 bis-SD 2021	
SAS ON ENTERTAINMENT							
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)		
					(f)		
					(g)		
					(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS ON ENTERTAINMENT
790159495 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

ON ENTERTAINMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.327.161 euros
Siège social : 46, avenue de Breteuil, 75007 PARIS
790 159 495 RCS de PARIS
(La « Société »)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un
Le 30 juin à 14 heures
Au siège de la Société

Les associés de la société **ON ENTERTAINMENT**, société par actions simplifiée au capital de 4.327.161 euros, dont le siège social est situé au 46, avenue de Breteuil – 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 (ci-après dénommée la « **Société** »),

se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Aton SOUMACHE**, Président de la Société.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence, l'assemblée générale extraordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président constate que les sociétés **Mazars** et **PSK Audit**, Co-Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés ;
2. Les copies des lettres de convocation adressées aux Co-Commissaires aux comptes titulaires ;
3. La feuille de présence signée ;
4. Le rapport du Président à l'assemblée générale ;
5. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ; et

Puis le Président déclare que les documents devant être communiqués aux associés leur ont été adressés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et, en conséquence, que l'assemblée générale peut valablement délibérer. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président a convoqué l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Président ;
- rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** ;
- rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2020** ;
- affectation du résultat ; distribution de dividendes.
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président portant sur les projets de résolutions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure ensuite entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2020** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 065 384 euros :

- ➔ à la réserve légale à hauteur de 5% soit 153 270 euros
- ➔ le solde au compte « REPORT A NOUVEAU » soit 2 912 114 euros

Enfin, l'assemblée générale rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

QUATRIEME RESOLUTION

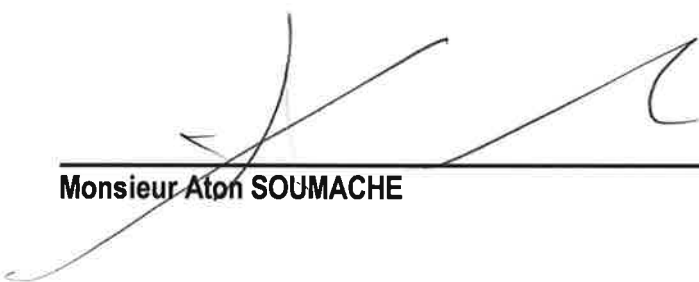
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités notamment de dépôt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Monsieur Aton SOUMACHE

ON ENTERTAINMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.327.161 euros
Siège social : 46, avenue de Breteuil – 75007 PARIS
790 159 495 RCS de PARIS
(La « Société »)

**RAPPORT DU PRESIDENT A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par la loi et les règlements en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2020, l'activité du groupe a été marquée principalement par :

Pour le pôle animation série

Les livraisons

L'année 2020 a été marquée par la livraison des séries suivantes :

- *Power Players* (78×13min, Zagtoon et France Télévisions) – 31 épisodes
- *Miraculous saisons 4&5* (52×26min, en coproduction avec Zagtoon) – 2 épisodes
- *Miraculous spécial New York* (1×52min, en coproduction avec Zagtoon) – 1 épisode

La poursuite de la fabrication

Power Players (78×13min, en coproduction avec Zagtoon et France Télévisions) dont la livraison des derniers épisodes se termine au premier trimestre 2021.

Miraculous saisons 4&5 (52×26min, en coproduction avec Zagtoon) dont la livraison des épisodes se poursuit en 2021 et 2022.

Robin des bois saison 3 (52×26min,) dont la livraison des premiers épisodes a débuté au mois d'avril 2021.

Le village enchanté de Pinocchio (52×13min, en coproduction avec Palomar) dont la livraison des premiers épisodes a débuté au mois de mars 2021.

Miraculous épisode spécial Shanghai (1×52min, en coproduction avec Zagtoon) dont la livraison a eu lieu au mois de mars 2021

Petronix Defenders (52×13min, en coproduction avec Alpha) dont la livraison des premiers épisodes devrait intervenir courant 2021.

Pour le pôle animation long-métrage

La fabrication du film long-métrage d'animation 3D *LADYBUG & CAT NOIR THE AWAKENING* est toujours en cours chez On Animation Studio à Montréal.

Le film *Petit Vampire* développé par The Magical Society, société reprise par le groupe ON Entertainment sous le nom « The Magical Society by Joann Sfar » en mars 2019, a réalisé la livraison en septembre 2020.

La sortie en salle a eu lieu en octobre 2020 puis repris en mai 2021 à la suite du déconfinement.

Le Petit Nicolas par Onyx films : Un projet de film d'animation 2D autour du personnage créé par Jean-Jacques Sempé et René Goscinny, d'après un scénario de Madame Anne Goscinny et Monsieur Michel Fessler, en coproduction avec Bidibul. Livraison prévue en 2022.

Pour le pôle Films live

A la date du 29 décembre 2020, les Associés ont procédé à la séparation juridique de l'activité Kids & Family (actuellement exploitée par les autres filiales du groupe ON ENTERTAINMENT) et de l'activité Live (actuellement exploitée par la société CHAPTER 2) afin que le pôle relatif à l'activité Live soit logé dans une structure juridique autonome de celle de la Société.

Afin de mettre en œuvre le « Carve-Out », il a été procédé à une distribution aux associés d'une partie de la prime d'émission à hauteur de 15 Millions d'euros par attribution en nature de l'intégralité des actions de CHAPTER 2 détenue par ON ENTERTAINMENT

La plus-value générée d'un montant de 3.97 Millions d'euros est comptabilisée en résultat exceptionnel au 31/12/2020.

Pandémie du Covid-19

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué temporairement de grandes difficultés dans l'exercice de nos métiers (production et distribution de programmes audiovisuels).

En effet, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, ont affecté significativement l'entreprise. Ces mesures ont entraîné des décalages sur nos productions en cours ainsi que des décalages de mise en production de nouveaux films et séries.

Le groupe dont fait partie l'entreprise a pu cependant bénéficier d'aides de l'Etat (chômage partiel, report et exonérations de charges sociales et aide au paiement) et a sollicité la mise en place de prêts garantis par l'état (PGE) qui lui ont permis de gérer cette période de crise plus sereinement.

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.

L'entreprise privilégie également la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur.

La société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le développement de nouvelles séries

Via sa filiale METHOD ANIMATION, la société va mettre en production courant 2021 des nouvelles séries d'animation (*Le Petit Prince et ses Amis*, *Pirates Academy...*)

Via sa filiale THE MAGICAL SOCIETY BY JOANN SFAR de nouvelles séries tirées de l'univers de Joann Sfar sont en cours de développement telles que *Monsieur Crocodile* (Animation), *Le Petit Prince Fiction* (Live) ou encore *Le chat du Rabin* (Animation).

Plusieurs projets de longs-métrages sont en cours de développement :

Via sa filiale ONYX FILMS de nouveaux films long métrage sont en cours de développement à savoir : *Jonas le requin mécanique*, *Young Jules Verne*, *Badalisc*, *Little Nemo in Slumberland*, *Marcel et Monsieur Pagnol*.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET/OU CLIENTS

En application des articles D.441-4 et L.441-6.1 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2020 du solde des dettes fournisseurs et des créances clients échus par date d'échéance.

FACTURES FOURNISSEURS

Compte tenu des spécificités du secteur d'activité de la production cinématographique, il est habituel que des factures de montants significatifs soient émises par des coproducteurs, sans pour autant que leur paiement intervienne dans les 45 jours de la facturation.

Le délai moyen de paiement de la société est par conséquent supérieur à 45 jours.

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	0						9
Montant total des factures concernées TTC	273 913,62	89 638,24	347 541,80	496 342,49	155 185,72	400 941,65	1 489 650 €
dont intercompagnies	135 485,90	0,00	175 814,59	266 919,27	1 295,98	4 572,60	448 602 €
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	138 427,72	89 638,24	171 727,21	229 423,22	153 889,74	396 369,05	1 041 047 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser): 60 jours						

FACTURES CLIENTS :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	21						174
Montant total des factures concernées TTC	6 358 160,53	12 772,56	760 229,58	1 565 518,10	-947 666,56	12 839 715,74	14 230 569 €
dont intercompagnies	6 351 883,99	12 772,56	760 229,58	1 561 906,26	-947 666,56	12 821 224,45	14 208 466 €
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	6 276,54	0,00	0,00	3 611,84	0,00	18 491,29	22 103 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser): 60 jours						

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Notre chiffre d'affaires s'élève à 8 947 910 euros.

Le total de nos produits d'exploitation s'élève à 8 954 230 euros.

Nos charges d'exploitation s'élèvent globalement à 8 753 688 euros et sont constituées principalement :

A

➤ Des autres achats et charges externes pour	3 454 620 euros
➤ Salaires et traitements pour	3 083 780 euros
➤ Des charges sociales pour	988 876 euros
➤ D'autres charges pour	1 014 106 euros

Le résultat d'exploitation se solde donc par un bénéfice de 200 542 euros.

Eu égard à la présence :

- D'un résultat financier négatif de 1 051 009 euros constitué essentiellement de charges d'intérêts sur emprunt de 984 925 euros
- D'un résultat exceptionnel de 3 915 851 euros constitué essentiellement de la plus-value enregistrée sur la cession des titres de la filiales Chapter 2 à hauteur 3 971 786 euros

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3 065 384 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2020** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 065 384 euros :

- ➔ à la réserve légale à hauteur de 5% soit 153 270 euros
- ➔ le solde au compte « REPORT A NOUVEAU » soit 2 912 114 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

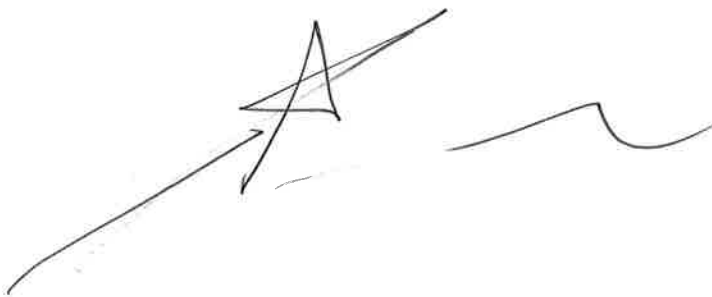
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' shape followed by a horizontal line with a small curve at the end.



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

179, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

ON ENTERTAINMENT

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

PSK AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 179 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
Capital de 7 600 euros – RCS Paris 492 297 361

ON ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée au capital de 4 327 161 €
Siège social : 46, avenue de Breteuil
75007 PARIS
RCS PARIS 790 159 495

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société ON ENTERTAINMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ON ENTERTAINMENT relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

En particulier, le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des participations figurant à l'actif du bilan de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées à ces opérations et des estimations retenues par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, leur correcte application, et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans les délais prescrit par l'article 16.2 des statuts, les documents et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Courbevoie le 30 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Guillaume DEVAUX

PSK AUDIT

Société de commissariat aux comptes



Stéphane KUPERBERG

2020



**COMPTES ANNUELS
SAS ON ENTERTAINMENT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 114	16 114		338
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 625		2 625	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	275 000	113 041	161 959	59 890
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	14 244 828		14 244 828	25 274 042
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	74 888		74 888	
ACTIF IMMOBILISE	14 613 455	129 155	14 484 300	25 334 271
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 716 286		20 716 286	17 571 140
Autres créances	31 278 660		31 278 660	30 633 920
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	1 906		1 906	173 452
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	125 060		125 060	165 580
ACTIF CIRCULANT	52 121 912		52 121 912	48 544 091
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	191 792		191 792	43 666
TOTAL GENERAL	66 927 159	129 155	66 798 004	73 922 028

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 4 326 412)	4 326 412	4 326 412
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 016 214	41 016 214
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-1 136 682	-988 204
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 065 384	-148 478
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	32 271 328	44 205 944
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	191 792	43 666
Provisions pour charges		
PROVISIONS	191 792	43 666
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 249 425	2 743 393
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	13 772 349	12 801 267
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 027 580	2 383 758
Dettes fiscales et sociales	4 377 262	3 342 574
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 119 994	8 260 692
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	33 546 610	29 531 684
Ecarts de conversion passif	788 275	140 735
TOTAL GENERAL	66 798 004	73 922 028

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020			Exercice
	France	Exportation	Total	2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 933 849	1 014 061	8 947 911	10 669 896
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	7 933 849	1 014 061	8 947 911	10 669 896
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			3 502	
Autres produits			2 818	1 128
PRODUITS D'EXPLOITATION			8 954 231	10 671 024
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 454 620	3 541 800
Impôts, taxes et versements assimilés			152 608	131 793
Salaires et traitements			3 083 781	3 085 156
Charges sociales			988 877	1 309 930
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 697	92 897
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 014 106	2 154 621
CHARGES D'EXPLOITATION			8 753 688	10 316 197
RESULTAT D'EXPLOITATION			200 542	354 827
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			150 638	166 441
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			94 693	108 716
Reprises sur provisions et transferts de charges			43 666	42 541
Différences positives de change			12 279	15 185
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 201 647	723 938
Dotations financières aux amortissements et provisions			191 792	43 666
Intérêts et charges assimilées			984 926	655 793
Différences négatives de change			24 930	24 480
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-1 051 009	-557 497
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-850 467	-202 669
PRODUITS EXCEPTIONNELS			15 019 207	65 068
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			19 207	65 068
Produits exceptionnels sur opérations en capital			15 000 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			11 103 356	10 877
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			74 142	10 877
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			11 029 214	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			3 915 851	54 191
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			24 124 076	10 902 534
TOTAL DES CHARGES			21 058 692	11 051 012
BENEFICE OU PERTE			3 065 384	-148 478

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7	5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	17
1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	7	5.4. DETAIL DES DETTES.....	18
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7	5.5. CHARGES A PAYER	18
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10	6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
3.1. IMMOBILISATIONS.....	10	6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	19
3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	10	6.3. RESULTAT FINANCIER	19
3.1.2. Immobilisations financières.....	11	6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
3.2. CREANCES ET DETTES.....	11	6.5. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	21
3.3. PROVISIONS.....	11	6.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	21
3.4. FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	11	6.5.2 Fiscalité différée	21
3.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	11	7. INFORMATIONS DIVERSES	22
3.6. OPERATIONS EN DEVISES	11	7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	22
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	12	7.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE ..	22
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12	7.3. IDENTITE DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE.....	22
4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	12	7.4. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	23
4.1.2. Tableau des amortissements.....	13	7.5. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	23
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13	7.6. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES.....	24
4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	14	7.7. ENGAGEMENTS DE RETRAITE	24
4.4. DETAIL DES CREANCES	15		
4.5. PRODUITS A RECEVOIR.....	15		
4.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	15		
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	15		
5.1. CAPITAUX PROPRES	15		
5.1.1. Composition du Capital Social	15		
5.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2019 :.....	16		
5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres.....	16		
5.2. PROVISIONS POUR RISQUES.....	16		

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 67 798 004 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 065 384 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Sortie titres CHAPTER 2 :

A la date du 29 décembre 2020, les Associés ont procédé à la séparation juridique de l'activité Kids & Family (actuellement exploitée par les autres filiales du groupe ON ENTERTAINMENT) et de l'activité Live (actuellement exploitée par la société CHAPTER 2 afin que le pôle relatif à l'activité Live soit logé dans une structure juridique autonome de celle de la Société).

Afin de mettre en œuvre le « Carve-Out », il a été procédé à une distribution aux associés d'une partie de la prime d'émission à hauteur de 15 Millions d'euros par attribution en nature de l'intégralité des actions de CHAPTER 2 détenue par ON ENTERTAINMENT.

La plus-value générée d'un montant de 3.97 Millions d'euros est comptabilisée en résultat exceptionnel au 31/12/2020.

Covid-19 :

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué temporairement de grandes difficultés dans l'exercice de nos métiers (production et distribution de programmes audiovisuels).

En effet, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, ont affecté significativement l'entreprise. Ces mesures ont entraîné des décalages sur nos productions en cours ainsi que des décalages de mise en production de nouveaux films et séries.

Prêts garantis par l'Etat :

Le groupe dont fait partie l'entreprise a pu cependant bénéficier d'aides de l'Etat (chômage partiel, report et exonérations de charges sociales et aide au paiement) et a sollicité la mise en place de prêts garantis par l'état (PGE) qui lui ont permis de gérer cette période de crise plus sereinement.

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.

L'entreprise privilégie également la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur.

La société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

2.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes

Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.1.2. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple)

3.2. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3.4. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

3.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3.6. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	16 114	2 625			18 739
Total 1 Incorporelles	16 114	2 625	0	0	18 739
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	13 301				13 301
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 272	161 427			261 699
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	113 573	161 427	0	0	275 000
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	129 687	164 052	0	0	293 739

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	15 776	338		16 114
Total 1	15 776	338	0	16 114
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	1 016	1 330		2 346
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	52 667	58 028		110 695
Emballages récupérables et divers				
Total 2	53 683	59 358	0	113 041
TOTAL	69 459	59 696	0	129 155

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	25 274 042		11 029 214	14 244 828		14 244 828
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		74 888		74 888		74 888
TOTAL	25 274 042	74 888	11 029 214	14 319 716	0	14 319 716

La diminution des titres de participation correspond à la distribution des titres de la société Chapter2.

L'augmentation des autres immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé pour les locaux du 46 avenue de Breteuil.

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 52 194 894 € en valeur brute au 31/12/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	74 888	74 888	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 888	74 888	
ACTIF CIRCULANT :	52 120 006	52 120 006	0
Clients	20 716 286	20 716 286	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	156 301	156 301	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	508 803	508 803	
Groupe et associés	25 095 880	25 095 880	
Débiteurs divers	5 517 676	5 517 676	
Charges constatées d'avance	125 060	125 060	
TOTAL	52 194 894	52 194 894	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Détail des créances

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	20 716 286		20 716 286	17 571 140
Autres créances	31 278 660		31 278 660	30 633 920
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	51 994 946	0	51 994 946	48 205 060

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Avoirs à recevoir	57 657	3 888
Autres Produits à recevoir		6 847
Factures à établir	127 556	413 337
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant	335 818	234 521
TOTAL	521 031	658 593

4.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 125 060 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges d'exploitation	125 060	165 580
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	125 060	165 580

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

5.1.1. Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 4 326 412,00 euros décomposé en 4 326 412 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 326 412	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 326 412	1,00

5.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Les comptes de l'exercice 2019 ont fait apparaître un résultat de -148 478 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce résultat a été affecté au report à nouveau.

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	4 326 412				4 326 412
Primes d'émission	41 016 214			15 000 000	26 016 214
Report à Nouveau	-988 204	-148 478			-1 136 682
Résultat de l'exercice	-148 478	148 478	3 065 384		3 065 384
Total Capitaux Propres	44 205 944	0	3 065 384	15 000 000	32 271 328

5.2. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	43 666	191 792	43 666	191 792
TOTAL	43 666	191 792	43 666	191 792

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	2 249 425	2 249 425		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 027 580	4 027 580		
Personnel et comptes rattachés	356 401	356 401		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	544 692	544 692		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	4 254	4 254		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 209 437	3 209 437		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	262 478	262 478		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 772 349	13 772 349		
Autres dettes	9 119 994	9 119 994		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	33 546 610	33 546 610	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	752 778			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 106 284			

5.4. Détail des dettes

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 027 580	2 383 758
Dettes fiscales et sociales	4 377 262	3 342 574
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 249 425	2 743 393
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	13 772 349	12 801 267
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 119 994	8 260 692
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	33 546 610	29 531 684

5.5. Charges à payer

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Avoirs à établir	530 243	
Factures non parvenues	2 154 085	647 788
Personnel - Charges à payer	468 860	388 158
Autres Charges à payer	151 971	130 292
Intérêts courus sur découverts bancaires	841	43 415
Intérêts courus sur compte courant	445 808	117 913
TOTAL	3 751 808	1 327 566

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2020 CEE + Export	Total	Exercice 2019 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	7 933 849	1 014 061	8 947 911	10 669 896
Chiffre d'affaires	7 933 849	1 014 061	8 947 911	10 669 896
%	88,67 %	11,33 %	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	6 320	1 128
TOTAL	6 320	1 128

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -1 051 009 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	150 638	166 441
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	94 693	108 716
Reprises sur provisions et transferts de charges	43 666	42 541
Différences positives de change	12 279	15 185
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

CHARGES FINANCIERES	1 201 647	723 938
Dotations financières aux amortissements et provisions	191 792	43 666
Intérêts et charges assimilées	984 926	655 793
Différences négatives de change	24 930	24 480
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-1 051 009	-557 497

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 3 915 851 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 019 207	65 068
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 207	65 068
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 000 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 103 356	10 877
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	74 142	10 877
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 029 214	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 915 851	54 191

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés (sortie des titres Chapter 2) s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Valeur brute	Valeur Nette Comptable	Prix de Cession	Résultat de cession
Ventes d'immobilisations corporelles				
Ventes d'immobilisations incorporelles				
Ventes d'immobilisations financières	11 029 214	11 029 214	15 000 000	3 970 786
Mises au rebut Immobilisations incorporelles				
Mises au rebut Immobilisations corporelles				
TOTAL	11 029 214	11 029 214	15 000 000	3 970 786

6.5. Impôt sur les bénéfices

6.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

		Exercice 2020
Bénéfice comptable de l'exercice		3 065 384
1.	Réintégrations fiscales	2 274 674
2.	Déductions fiscales	4 353 605
Détermination du résultat fiscal		
		BENEFICE DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		986 453
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		986 453
RESULTAT FISCAL		0

6.5.2 Fiscalité différée

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % fait ressortir une créance future d'un montant de 775 943 euros.

Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôts :	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse de prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
Ecart de conversion actif	191 792
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	191 792
Allègements de la dette future d'impôts :	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges non déductibles de l'exercice	191 792
Liés à d'autres éléments	
Ecart de conversion passif	788 274
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	980 066
C. Déficits reportables	1 982 952
Estimation du montant de la créance future	775 943

$$\text{Base} = B + C - A$$

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2020, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2020	Effectif
Cadres	26.16
Agents de maîtrise, techniciens et employés	11.49
Ouvriers	
TOTAL	37.65

7.2. Identité de la société mère consolidante

Dénomination sociale : MEDIAWAN

Forme : SAS

SIREN : 815 286 398

Au capital de : 337 687 euros

Adresse du siège social : 46 avenue de Breteuil - 75007 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.3. Identité de la société tête de groupe

Dénomination : BIDCO BRETEUIL

Forme : SAS

SIREN : 884 631 482

Capital : 48 456 228 euros

Adresse du siège social : 46, Avenue de Breteuil – 75007 Paris

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.4. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
SAS ONYX (75007 Paris)	98 025	-5 629 521	100%	-3 468 777
SAS METHOD ANIMATION (75007 Paris)	58 245	6 914 309	100%	3 446 934
SARL ON (75007 Paris)	1 307	-1 404 296	100%	-23 396
SAS NICE PICTURE (75007 Paris)	72 005	642	81.25%	-11 816
Studio d'animation ON MONTREAL (Canada)	1 000	109 892	100%	-225 100
2.9 Film Holding Ltd. (Royaume Uni)	2	635 474	50%	-288 214

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances
- Filiales détenues à + de 50%	14 244 827		17 520 190
- Participations (de 10 à 50%)	1		4 762 748

Les capitaux propres autres que le capital social sont présentés en devise locale soit l'euro à l'exception des entités ON ANIMATION STUDIOS MONTREAL (Dollar canadien), 2.9 HOLDING (Livre Sterling).

Au 31 décembre 2020, malgré une quote-part de situation nette inférieure à la valeur comptable des titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres ONYX, ON, ON ANIMATION MONTREAL et 2.9 HOLDING compte tenu des perspectives de résultats futurs.

En 2016, la société ON ENTERTAINMENT a souscrit pour le montant non significatif de 1 euro au capital social lors de la création de la société 2.9 HOLDING, souscription de 50% des titres, le capital de la société s'élevant à 2 euros. Le capital social n'a pas été versé au 31 décembre 2020.

En 2017, la société ON ENTERTAINMENT a créé la société ON US aux Etats Unis. Aucun capital social n'a été versé au 31 décembre 2020.

7.5. Rémunération des organes d'administration

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.

7.6. Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions Emprunt IQ pour ON Animation Studio Montréal	1 238 777		1 238 777	
Garantie du crédit de production Chapter 2 – projet « Carmen »	4 490 243		4 490 243	
	7 192 271	0	7 192 271	0

La société s'est portée caution pour le compte de sa filiale détenue à 100% ON ANIMATION STUDIO MONTREAL à hauteur à l'origine de 2 400 000 dollars canadiens en garantie de l'attribution d'un prêt à taux zéro octroyé par Investissement Québec à ON Animation Studio Montréal dans le cadre de l'installation du studio à Montréal.

7.7 Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les obligations de la société ON ENTERTAINMENT en matière de retraite des salariés se caractérisent par des contrats à cotisations définies, calculées sur la base des rémunérations versées d'une part et des obligations à prestations définies lors du départ en retraite. Le montant de ce dernier engagement au 31 décembre 2020 s'élève à 297 416 euros. Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Convention collective applicable : production audiovisuelle
- Taux d'actualisation : 0.34 %
- Taux de charges sociales : 48%
- Taux de revalorisation des salaires 2%
- Taux de turn over fort
- Table de mortalité hommes et femmes : Insee 2018
- Mode de calcul des droits : Service prorata

Au 31 décembre 2020, ces hypothèses sont cohérentes avec celles retenues par le Groupe MEDIAWAN dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.

Yourcegid
Solutions de gestion

SAS ON ENTERTAINMENT
46 Avenue de Breteuil

75007 PARIS 7E
France.